

Membres de l'association EURADOUR

- Francis Daguzan (conseiller général du canton de Marciac)
- Henri Tonnet (conseiller général du canton de Garlin)
- Jean-Claude Eugène (conseiller général du canton de Riscle)
- Claude Miqueu (conseiller général du canton de Vic en Bigorre)
- Jean-Louis Guilhaumon (maire de Marciac)
- Michel Chantre (conseiller général du canton de Lembeye)

Associations

- Ende Doman
- Adour Gascogne
- CIVAM des Landes
- Mission Locale Rurale des Hautes Pyrénées
- Union Fédérale des Consommateurs du Gers
- Centre de Loisirs des Castels
- Office de tourisme de Marciac
- Foyer rural de Plaisance
- Pierre et Terre

Associations sous égide

- ADDA des Hautes-Pyrénées
- CCAS de Garlin
- CAUE du Gers

Entreprises

- Conserverie Aurensan et Producteurs Plaimont

Collectivités locales et territoriales

- Conseil général des Hautes-Pyrénées
- Communauté de communes de Lembeye
- Communauté de communes les Castels
- Mairie de Ju Belloc

Services de l'Etat et services publics

- ANPE du Gers et Hautes-Pyrénées
- DDJS des Hautes-Pyrénées
- DDE du Gers
- La Poste des Pyrénées Atlantiques

Organismes de formation

- Lycée agricole de Vic
- Lycée agricole de Pau Montardon
- C.F.P.P.A de Mirande
- Boutique de gestion ARTE du Gers et des Hautes-Pyrénées
- Foyer des Jeunes Travailleurs des Hautes-Pyrénées

Chambres consulaires et organismes professionnels

- Chambres d'Agriculture du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques
- Groupement des producteurs de bois des Pyrénées-Atlantiques

NB : La composition du Conseil de développement n'est pas figée et pourra évoluer à tout moment.

Pour tous renseignements

Association Euradour
Hotel de Ville
65700 Maubourguet

Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17

E-mail : pays.val.adour@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean GLAVANY
Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE
Rédaction : Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE

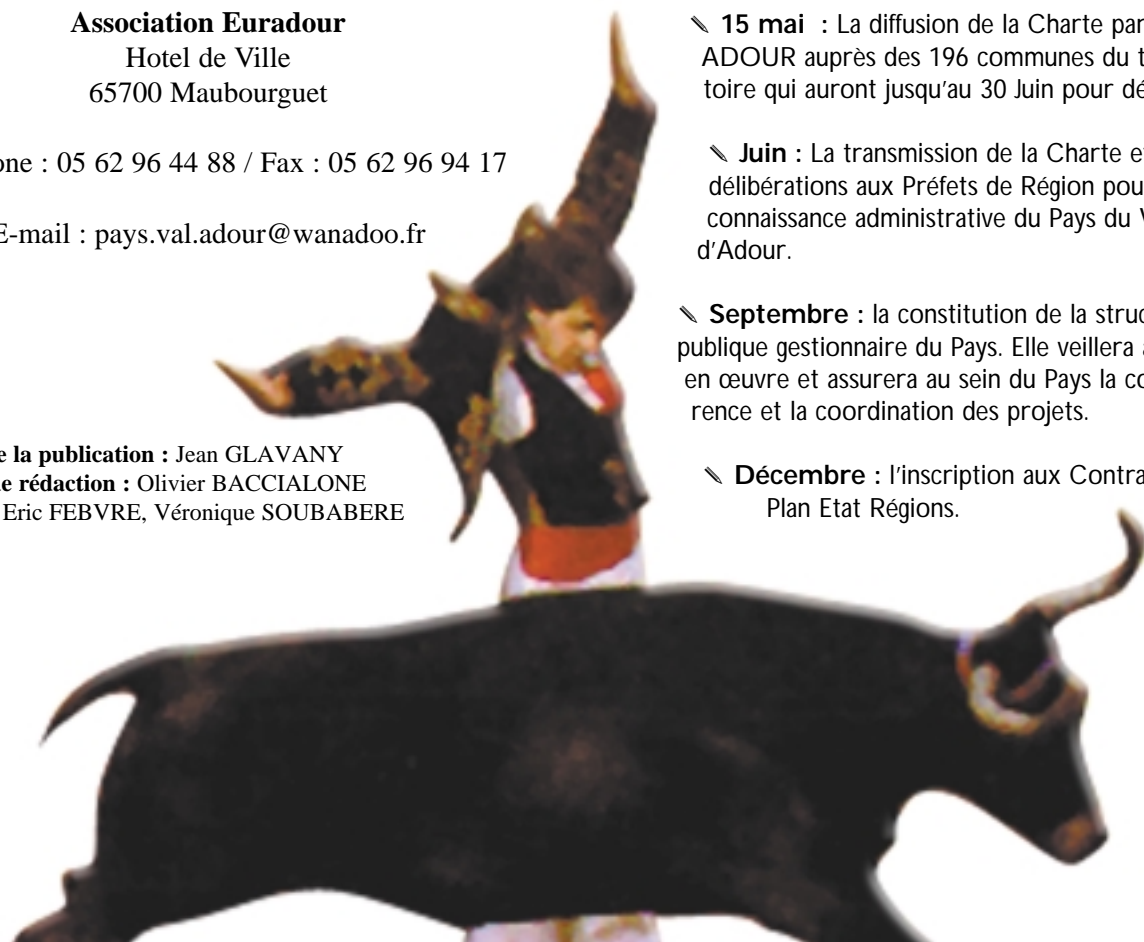
Calendrier

15 mai : La diffusion de la Charte par EURADOUR auprès des 196 communes du territoire qui auront jusqu'au 30 Juin pour délibérer.

Juin : La transmission de la Charte et des délibérations aux Préfets de Région pour la reconnaissance administrative du Pays du Val d'Adour.

Septembre : la constitution de la structure publique gestionnaire du Pays. Elle veillera à la mise en œuvre et assurera au sein du Pays la cohérence et la coordination des projets.

Décembre : l'inscription aux Contrats de Plan Etat Régions.



Euradour

La lettre

N°8 - Spéciale Pays



Edito

Chers concitoyens,

À l'approche de ce nouveau millénaire, face notamment aux phénomènes de mondialisation et de croissance urbaine, nous devons tous nous engager pour le devenir des territoires ruraux.

Les communes rurales doivent rester des espaces de vie et d'échanges. Notre qualité de vie et nos savoir-faire doivent être préservés pour mieux les transmettre aux générations futures. Les liens et les solidarités doivent être renforcés pour que chacun trouve sa place et s'exprime dans la vie locale. Autant de choix de société qu'il s'agit de construire ensemble dès maintenant.

Conscients de ces enjeux, nous, les élus des 12 cantons du Val d'Adour (Riscle, Plaisance, Marciac, Miélan, Castelnau, Maubourguet, Rabastens, Vic Bigorre, Garlin, Lembeye, Montaner et Aire Adour auxquels pourrait être associé Aignan), réunis au sein de l'association interdépartementale Euradour, avons souhaité engager cette réflexion collective.

Malgré les découpages administratifs (écartelés entre quatre départements), nos cantons constituent un réel espace de vie qui, au cours des

siècles, s'est construit autour de l'Adour et de ses affluents. Ceci s'est confirmé au cours des dernières années (94/99) à travers le programme européen LEADER II qui a permis de conjuguer nos efforts pour une gestion intégrée de nos ressources en eau.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de conforter et de développer ces solidarités afin que les communes du Pays du Val d'Adour puissent sereinement aborder les années à venir.

Depuis un an, l'association Euradour s'est employée à mobiliser les acteurs de la vie sociale et économique afin de mener une réflexion sur le devenir de notre territoire.

Cependant, un projet collectif et solidaire ne peut se construire sans l'appui des habitants.

Aussi, l'association Euradour a souhaité que tous les foyers du Val d'Adour soient associés à cette démarche et qu'ils puissent, par le biais du questionnaire joint, nous faire part de leurs attentes et de leurs souhaits.

Les résultats de cette enquête, ainsi que les propositions faites par les acteurs socio-économiques seront repris dans une Charte de Pays. Celle-ci sera soumise à toutes les communes du Val d'Adour pour délibération et servira de référence pour les projets de développement à venir.

Je vous invite donc vivement à y répondre afin que tous ensemble nous construisions le Val d'Adour de demain.

Jean Glavany

Président du GAL Euradour



- . Edito
- . La politique des Pays
- . La Charte de Pays dans le Val d'Adour
- . Les forces de propositions et de décisions
- . Les orientations proposées par le conseil de développement
- . Vous avez la parole
- . Calendrier

1. La politique des Pays

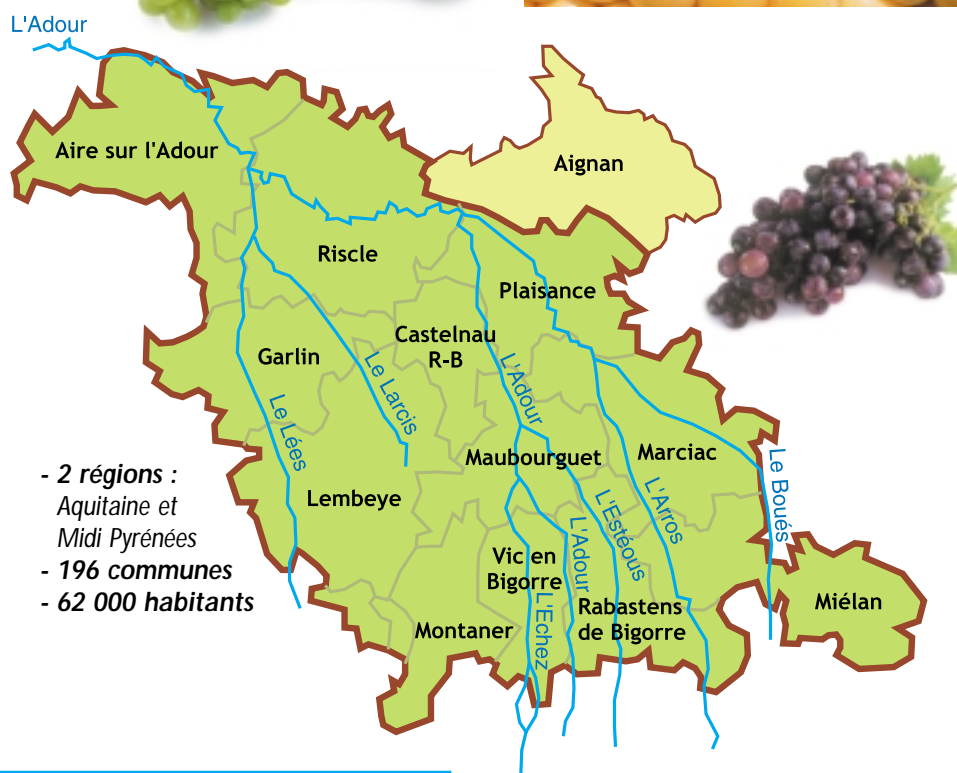
Face aux phénomènes de mondialisation, les approches locales sont vivement soutenues pour valoriser les ressources de bassins de vie grâce à des projets collectifs. C'est ce qu'est venue réaffirmer la dernière loi pour l'aménagement et le développement du territoire (Juin 99) en insistant sur la politique des Pays.

Le Pays est :

- un territoire qui souhaite investir dans des projets pour le bien de tous
- une démarche collective et participative s'appuyant sur une Charte de Pays, document de référence en matière de développement.

Le Pays n'est pas :

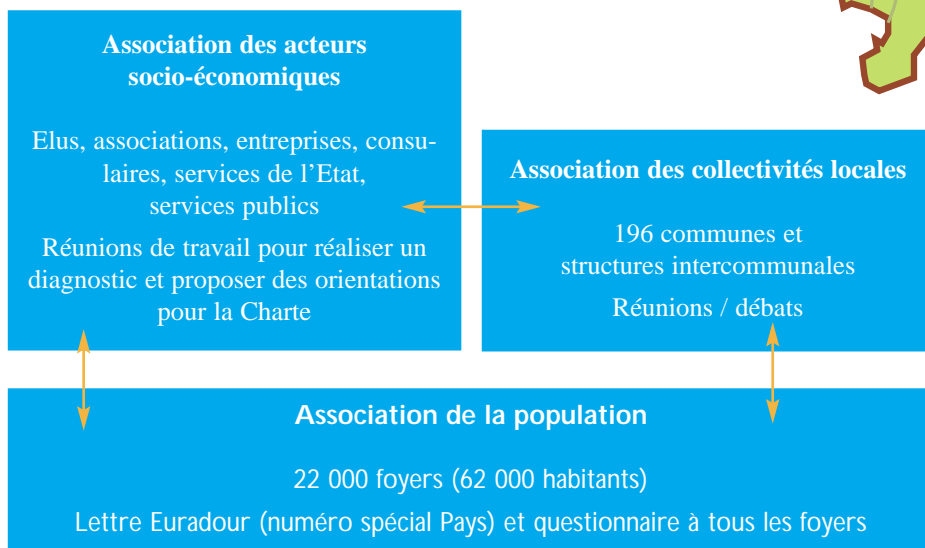
- un échelon administratif supplémentaire (comme la commune ou le canton)
- une source de fiscalité nouvelle.



- 2 régions : Aquitaine et Midi Pyrénées
- 196 communes
- 62 000 habitants

2. La charte de Pays dans le Val d'Adour

La Charte de Pays doit être le reflet des attentes de la population et d'une démarche concertée. L'association Euradour a donc souhaité associer tous les partenaires de la vie locale pour réfléchir ensemble aux orientations à privilégier dans la Charte de Pays Val d'Adour.



3. Les forces de propositions et de décisions

Composé d'élus locaux, le Conseil d'Administration d'Euradour discute et valide les propositions qui lui sont soumises par le Conseil de Développement. En effet, la loi impose la création d'un Conseil de Développement représentant les acteurs socio-économiques. Dans le Val d'Adour, il est composé de 40 personnes issues des premiers groupes de travail qui se sont réunis en 1999.

Conseil de développement

Fonction : Représente la société civile. C'est le «lieu» officiel de la concertation. Il propose des orientations pour la future Charte de Pays

Composition : Membres de l'association Euradour ; Associations ; Associations sous égide ; Entreprises ; Collectivités locales et territoriales ; Services de l'Etat et services publics ; Organismes de formation ; Chambres consulaires et organismes professionnels

Conseil d'administration

Fonction : Il valide les différentes étapes de la démarche et les propositions qui lui sont faites par le Conseil de Développement

Composition : les conseillers généraux ; les maires de chefs lieux de cantons ; les présidents de structures intercommunales

4. Les orientations proposées par le Conseil de Développement

Pour l'heure, 3 orientations ont été privilégiées au sein des groupes de travail afin de préparer l'avenir du Pays du Val d'Adour.

1. Créer et diversifier les activités économiques

L'activité économique locale reste fortement marquée par l'agriculture qui a su générer d'importantes richesses (productions spécialisées de qualité, industries agro-alimentaires, groupes coopératifs). Toutefois, cette prépondérance a souvent fait oublier un secteur de PME-PMI encore vivace. Les collectivités locales ont soutenu ce développement économique en créant des structures d'accueil et des services ponctuant le territoire. Néanmoins, persistent des problèmes d'exclusion, en particulier chez les jeunes, amenés ainsi à quitter le territoire.

Afin de valoriser les ressources existantes et traiter les problèmes d'exclusion, 4 priorités ont été proposées :

- ancrer et diversifier les activités agricoles et agro-alimentaires : il s'agira de développer les démarches de certification des produits, de garantir la transformation des produits agricoles sur place
- développer le tourisme rural : favoriser les démarches collectives pour promouvoir le patrimoine et les savoir-faire du Val d'Adour, renforcer les structures d'accueil
- mettre en place un dispositif d'insertion par l'économique : améliorer l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, assurer la formation et la qualification des personnes, mettre en place un dispositif d'assistance à la création d'entreprises sur le territoire
- organiser la complémentarité des zones d'activités : par un dispositif d'assistance à la création d'entreprise et d'échange entre les entreprises

2. Préserver la qualité de la vie

On a coutume d'associer le Val d'Adour à la douceur de vivre. Cette image fait souvent référence à la qualité des paysages et au patrimoine local témoin d'une histoire riche, à l'esprit festif et convivial ou encore à la diversité des savoir-faire locaux qui s'affirment dans la gastronomie. Pourtant, comme tout espace rural, le Val

d'Adour doit faire face à des problèmes de maintien et de renouvellement démographique. De même, un équilibre fragile demeure dans la qualité des paysages et de l'environnement alors même que ceux-ci constituent le patrimoine des générations futures.

Aussi, le Conseil de Développement a affiché 2 priorités :

- l'environnement : soutenir les dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine naturel et architectural
- les services d'accueil : pour prétendre à conserver et à accueillir de nouvelles populations, il s'agira de maintenir les services publics (écoles, postes, ...) et de développer les services de proximité (enfance, personnes âgées, culture, ...)

3. Renforcer les solidarités territoriales

Au carrefour de quatre départements et de deux régions, le Val d'Adour a su, malgré ces découpages administratifs, développer une dynamique de projets. De nouvelles solidarités ont ainsi vu le jour démontrant que ces cantons avaient les mêmes intérêts et préoccupations. Si les acteurs locaux souhaitent aller plus loin dans cette démarche, il s'agit de dépasser les cloisonnements existants afin de garantir une cohésion économique et sociale indispensable à un développement durable du Val d'Adour.

Ainsi, 5 priorités s'affichent :

- accroître les partenariats inter-institutionnels : privilégier la gestion collective par exemple de l'environnement et des services au public
- lutter contre les exclusions : il s'agira de faciliter l'accès aux services et à l'emploi des personnes en difficultés
- définir une politique du 3ème âge : par le maintien et l'augmentation des services à domicile, la télésurveillance, la mise en réseau des établissements ...
- intégrer les jeunes à la vie locale et aux instances de décisions : développer les animations en faveur des jeunes (notamment les adolescents), leur donner la parole.
- définir et affirmer une image collective du Val d'Adour : avoir une communication claire sur l'image du Pays de l'Adour à l'extérieur comme à l'intérieur du territoire.

Vous avez la parole !

Chacun de vous est concerné. Nous devons ensemble trouver des solutions et il est donc essentiel que chacun d'entre vous puisse faire part de ses attentes.

C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser une grande enquête auprès de tous les habitants des communes du Val d'Adour par le biais d'un questionnaire. Nous vous demandons de bien vouloir retourner le questionnaire joint avant le 30 avril 2000 à la SEMADOUR, 65700 Maubourguet.



Le Conseil d'administration d'EURADOUR

- J. Glavany
Président
- R. Cabé
Vice-Président
- F. Daguzan
Trésorier
- H. Tonnet
Vice Trésorier

- M. Chantre
- J.N. Lacourrège
- J. Latapie
- C. Miqueu
- P. Lalanne
- JC Eugène
- R. Soubabère
- G. Fauqué
- C. Villacampa
- M. Poublan
- R. Campayrot
- A. Brumont
- J. Izaac
- JL. Guilhaumon
- L. Lacoste
- J. Guilhas
- J. Bordères
- B. Lussan
- A. Bonnacarrère
- C. Ricaud
- A. Lechon
- C. Bourbon

Assistance technique

SEMADOUR
Maubourguet
05 62 96 44 88

Questionnaire

Au cours de ces dernières années, l'association EURADOUR a permis de réaliser de manière solidaire de nombreux projets d'intérêt commun. Afin de poursuivre cette action, EURADOUR a organisé des réunions permettant aux acteurs locaux de nous faire part de leur vision du territoire. Aujourd'hui c'est votre opinion qui nous intéresse, vos préoccupations et ce qui vous paraît le plus important pour l'avenir, pour construire votre Pays.

1. Cochez par thème 2 cases correspondant à vos priorités

Le patrimoine bâti

- réhabiliter le bâti
- favoriser la formation des artisans
- associer le milieu agricole à la valorisation du patrimoine
- mettre en place des dispositifs de protection

L'identité

- créer et exporter une image commune
- développer un outil de communication collectif
- promouvoir les savoir-faire locaux
- exporter l'image

Les services publics

- soutenir les établissements d'enseignement
- maintenir les bureaux de poste
- maintenir les bureaux du trésor public
- favoriser des points publics

Lutter contre les pollutions

- favoriser le tri sélectif des déchets ménagers
- gérer l'assainissement
- harmoniser la gestion des déchets industriels
- mettre en place une surveillance des pollueurs

Les produits du terroir

- améliorer la qualité
- améliorer la vente
- améliorer les relations avec la clientèle
- améliorer les outils d'exportations

L'entreprise

- soutenir les PME-PMI
- créer des micro-entreprises et micro-industries
- développer les zones d'activités
- favoriser la mise en réseau des entreprises

Le patrimoine naturel

- poursuivre l'entretien des rivières
- renforcer la formation des emplois verts
- mettre en place le dispositif de protection
- promouvoir des opérations de valorisation touristique des espaces naturels

Le tourisme

- promouvoir le jazz
- promouvoir la vigne et le vin
- développer l'hébergement
- mettre en réseau les activités touristiques

Les services de proximité

- développer les services à la personne
- renforcer les moyens de transport
- développer les crèches, les garderies
- promouvoir l'aide au 4ème âge

L'emploi

- développer les groupements d'employeurs
- promouvoir l'insertion par l'économie
- soutenir l'artisanat
- soutenir le commerce

Nouveaux secteurs à développer

- les techniques d'information et de communication
- l'agriculture biologique
- l'agro-industrie
- l'hébergement

2. Vous sentez-vous appartenir au Pays du Val d'Adour ?

Oui

Non

Si non, d'où êtes-vous ?

.....
.....

3. Le territoire qui vous est proposé dans la lettre Euradour vous paraît-il représenter le Pays du Val d'Adour ?

Oui

Non

Si non, proposez la géographie de votre Pays :

.....
.....

4. L'association EURADOUR souhaite mieux informer la population du Val d'Adour sur la démarche «Pays en émergence». Souhaiteriez-vous être davantage informé ?

Oui

Non

Si oui, comment ?

réunion publique

voie de presse

autres

5. Vous sentez-vous intéressé par cette démarche ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....

6. Ce questionnaire est anonyme. Toutefois pour nous permettre de mieux connaître l'opinion des habitants du Val d'Adour, pouvez-vous nous préciser :

Votre sexe

féminin

masculin

Votre âge

.....

Le canton où vous habitez

.....

Votre situation professionnelle

.....

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire. Si vous avez le sentiment de n'avoir pas pu formuler toutes vos préoccupations, faites nous part de celles-ci dans le cadre ci-dessous.